



Paris, le 10 juillet 2019

## Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 9 juillet 2019

### Sortie d'APnée 2022: l'Etat territorial soumis à un nouveau plan de restructurations

Retrouver ci-après la [déclaration préalable](#) de FO (reprise à la fin de ce compte-rendu).

#### **Les points saillants issus de ce CT :**

- **Organisation territoriale de l'Etat (OTE) : les DDI explosées façon puzzle entre Collectivités/Préfectures/maisons de « France service » ?**

- **À retenir :** dans un silence pesant de l'ensemble des ministères (à part celui des Solidarités et de la Santé), FO obtient l'engagement du SGG que les préfets reçoivent instruction que les instances formelles soient réunies avant remontée des propositions locales en déclinaison de la circulaire du 12 juin 2019. Et on est bien reparti pour un cycle de restructurations majeures...et en cascade puisque le futur chantier de décentralisation en ajoutera une couche en 2020 !

- Le SGG confirme que l'option portée par FO (DDT déléguées adjointes de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires) tient la corde...FO ne la lâchera pas !

- **Point d'information sur les secrétariats généraux communs**

- **À retenir :** face à l'inquiétude exprimée par les agents (FO remet le recueil de pétitions locales), toujours autant de questions sans réponses si ce n'est « choisissons les pires des options et on verra après ». Le message aux agents : « ayez confiance », le message aux directeurs : « il en faut peu pour être heureux ».

- La somme des questions mises sur la table par FO amène le SGG à contraindre son

administration à ouvrir une phase de concertation sur le projet de guide/document de cadrage de mise en place des SG communs (sur les sujets RH en particulier)

- Une circulaire est en cours de signature pour demander aux préfets de proposer la désignation de préfigureurs durant l'été (nomination en septembre)

- **Projets retenus au titre de la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et Fonds de modernisation des DDI : c'est officiel, les DDI touchent le(s) fonds !**

- **À retenir :** n'en espérez pas grand-chose, il s'agit là principalement de mesures d'accompagnement des réformes alimentant le marché des consultants. Sauf si vous êtes friands de world-café-théâtre, digital workplace, escape game, coaching de groupe, coaching flash...

- **Groupe de travail « déontologie dans les DDI »**

- **À retenir :** derrière un objectif louable (prévenir toute situation de conflit d'intérêt), les outils pour industrialiser le mode de recrutement de personnels précaires ? Et pour établir une main-courante sur les engagements personnels des agents, leurs liens familiaux et relationnels ?

- FO obtient le retrait du projet d'annexe déontologique au compte rendu d'entretien professionnel

## Pour en savoir plus sur les débats...

### **Point 1** Point sur l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) : les DDI explosées façon puzzle entre Collectivités/Préfectures/maisons de « France service »

Les positions de FO : cf notre [déclaration préalable](#)

A retenir des débats :

En résumé:

- on fait comme en 2017 suite à la circulaire du 24 juillet 2018: agitation des cerveaux pendant l'été en faisant semblant d'associer qui est là dans les services, pseudo concertation à la rentrée au niveau préfet de Région qui choisira à qui il parle, arbitrages en toute opacité et aucun passage prévu dans les instances formelles
- recours à des consultants extérieurs tellement les sujets sont compliqués (moins il y a d'argent, plus il y a de fonds pour les faire travailler...cela leur permet de savoir ce qu'ils pourront récupérer de missions privatisées)

### **Sans surprise, le grand bazar est reparti pour un tour!**

En réponse aux déclarations préalables et interventions des organisations syndicales, un silence assourdissant de l'ensemble des ministères, **à l'exception du ministère des Solidarités et de la Santé qui précise certains points :**

Sur les Missions transférées, pas de surprises la circulaire OTE est claire comme nous l'ont répété à l'unisson le SGG et le Préfet KUPPER.

La création d'un service public de l'insertion en lien avec les acteurs du service public de l'insertion : les conseils départementaux, les CAF et Pôle Emploi.

A la question de FO sur l'état des travaux le secrétaire adjoint des ministères sociaux nous a donné des informations par thématiques et confirmé les missions d'inspection en cours :

**Famille :** discussions entre la DGCS et la CAF

**Exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat :** une mission a été confiée à deux députés

**Handicap (représentation de l'Etat au sein des instances des MDPH) :** mission nationale IGAS

**Jeunesse et vie associative - Sport - Cohésion sociale : formation certification :** mission IGEN IGAS IJS

A ce stade du dossier pas de réponses claires

Mais plus globalement et **avec certitude** les services de cohésion sociale DRDJSCS rejoignent les DIRECCTE

Ceux des DDCS/PP rejoignent les UT DIRECCTE

Les nouveaux services seront traités de façon « égale » nous a dit le secrétaire général adjoint des ministères sociaux

Nous souscrivons à cette affirmation ... mais attendons de voir.

Les fonctions transverses sont quant à elles différentes selon les régions ou départements mais celles des UT intégreront les SGC.

Quels effectifs concernés ?

Sur le réseau des ministères sociaux : travail / solidarité les effectifs affichés par le secrétaire général adjoint des MS :

secteur travail 8400 agents (DR 2700 agents et UT 5700 agents)

secteur solidarité : 6000 agents (DR 1900 agents et DDCS/PP 4100 agents dont 1100 agents du secteur jeunesse et sports

Pour FO vigilance dans la mise en place de ce nouveau puzzle administratif

Les mariages forcés ont quelques fois bien du mal à résister dans la durée....

Quant à connaître **le sort de l'ensemble des agents touchés par les restructurations à venir ou suppressions de missions** (logement/urbanisme/fiscalité en particulier), les ministères se gardent bien de toute intervention en séance !

**Administration muette, ministres souvent absents, les agents savent sur qui ils peuvent (encore) compter !**

FO obtient l'engagement du SGG **que les préfets reçoivent instruction que les instances formelles soient réunies avant remontée des propositions locales en déclinaison de la circulaire du 12 juin 2019**. Et on est bien reparti pour un cycle de restructurations majeures...et **en cascade puisque le futur chantier de décentralisation en ajoutera une couche en 2020 !**

Le SGG confirme enfin que l'option portée par FO (DDT déléguées adjointes de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires) tient la corde...**FO ne la lâchera pas !**

## **Point 2** Point d'information sur les secrétariats généraux communs

Les positions de FO : cf notre [déclaration préalable](#) et notre [Flash Spécial](#) « Fusion des SG : Les décideurs décident...les agents assumeront ? »

**FO a rappelé la liste de ses questions qui fâchent, pour** illustrer les dégâts potentiels :

- Quel état des lieux pour chaque structure concernée par ces transferts, avec le nombre et la qualité des agents concernés ?
- Quels effectifs avant et après ? Comment définir un organigramme quand les missions et organisations futures des DDI ne sont pas fixées ?
- Comment garantir la connaissance des différentes problématiques Préfecture/DDI ?
- Qui nomme les préfigurateurs ? Un des SG actuels ? Que deviennent les autres ? Quel équilibre au niveau national dans les origines ministérielles ?
- Qui est compétent pour ce transfert/où se déroule le dialogue social ? Quel processus d'affectation ?
- Quelle possibilité de refuser est laissée aux agents ? Ou bien quelles modalités pour demander leur accord ?
- Au delà du transfert, quel mode d'alimentation des compétences dans la durée en préservant la diversité des parcours et compétences ?
- Le projet est-il d'enfermer les agents dans une filière étanche « support » dont ils ne pourront plus sortir, au détriment de l'enrichissement de leurs compétences ?
- Quelle organisation géographique pour garder le lien avec les bénéficiaires ?
- Quelles seront les conséquences de ces transferts sur le positionnement administratif des agents, l'autorité de gestion et l'autorité hiérarchique ? PNA, détachement...
- Quid des agents qui sont sur un corps sans équivalence au MI ?
- Quel impact sur la gestion des carrières, l'avancement, les promotions, les mobilités, la gestion de la paye... ?
- Sur les régimes indemnitaires des agents ?
  - Quid des disparités existant aujourd'hui entre ministères ?
  - Quel état des lieux et quelles perspectives ? Un alignement vers le bas ?
  - Quel impact sur la cotation des postes ?
  - Quel impact en terme d'adhésion au RIFSEEP pour les personnels qui n'y sont pas ?
- Quid de l'action sociale ? Quid des présidents de CLAS ?
- Quid des droits syndicaux ?
- Quelles instances de dialogue social compétentes aujourd'hui et dans la durée ?
  - CAP ? CT de proximité ? Instances régionales/zonales ? CT ministériel ?
- Les agents qui souhaiteront postuler sur ces postes ou les quitter se verront-ils opposer des levées de compteurs entrant/sortant ?
- Quelles modalités de temps de travail appliquées (les RI DDI et Préfecture sont différents)

Et puisque la référence de l'administration pour justifier son credo « ayez confiance » est le bilan du décroisement « Sécurité Routière », **FO s'est attachée à tempérer son optimisme béat au vu des remontées de problèmes de gestion** par ses syndicats nationaux :

- Des problèmes de diffusion des arrêtés d'affectation et de prise d'échelons aux agents (jusqu'à 6 mois),
- Pas de paiement de la PSR (environ 200€/mois) par absence de transmission de la fiche financière par les services MTES, avec demande du MI à l'agent de prendre contact avec son ancienne administration pour régler le problème !
- Pas de règle de gestion ni d'information en amont sur la problématique des ISS payées en année N ou N+1 donc l'agent ne sait pas comment il sera gérer à son retour au MTES,
- Des erreurs de l'administration qui entraînent des retenues sur salaire brutales et inacceptables
- Une absence de transcription de certains emplois fonctionnels alors que FO tire la sonnette d'alarme depuis 2016
- Des représentants du personnel régulièrement élus dans le cadre des élections professionnelles « virés » des instances locales

A retenir des débats :



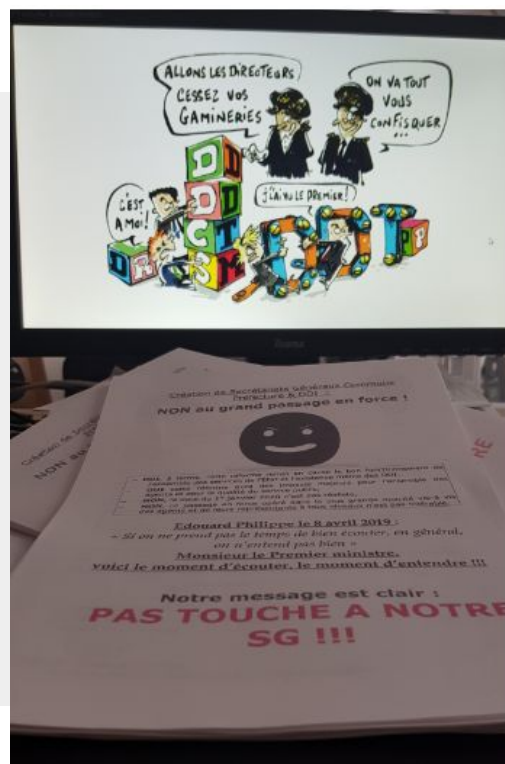
- face à l'inquiétude exprimée par les agents (FO remet le recueil de pétitions locales), toujours autant de questions sans réponses si ce n'est « choisissons les pires des options et on verra après » (l'option de transfert d'un maximum d'ETP est privilégié par le SGG).
- La somme des questions mises sur la table par FO amène le SGG à **contraindre son administration à ouvrir une phase de concertation sur le projet de guide/document de cadrage** de mise en place des SG communs (sur les sujets RH en particulier) → première réunion le 19 juillet !
- Une circulaire est en cours de signature pour demander aux préfets de **proposer la désignation de préfigurateurs durant l'été (nomination en septembre)**

**Un chantier va bien trop vite dans une très mauvaise direction !**

**Avec un seul credo vis à vis des agents des SG et des DDI :**  
**« Ayez confiance ! ».**

**Et un seul credo vis à vis des directeurs :**  
**« Il en faut peu pour être heureux »**

**Que ceux qui veulent y croire y croient !**  
**Que ceux qui en doutent continuent à agir et peser pour limiter la casse !**





### **Point 3 Projets retenus au titre de la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et Fonds de modernisation des DDI : c'est officiel, les DDI touchent le(s) fonds !**

FIRH, FIACT, Fonds de modernisation...moins il y a d'argent, plus il y a de fonds ! Et encore, il y a aussi APPO (nous vous épargnons la signification de ces sigles barbares) !

La synthèse des opérations retenues sur proposition des DDI à l'aune de ces financements fait ressortir un fil conducteur commun :

- elles ne bénéficient quasiment jamais aux agents et à leurs conditions de travail
- elles sont la plupart du temps proposées pour accompagner les réformes
- elles doivent faire moderne dans leur intitulé avec l'anglicisme qui va bien...ce qui tranche avec le vocabulaire bien franchouillard utilisé dans certaines directions dans le cadre d'AP 2022 (agents « têtes de pipes » que l'on ne va quand même pas « zigouiller »)
- elles vont pouvoir faire travailler des prestataires externes qui ne demandent que ça
- elles sont financées par des crédits affichés comme supplémentaires pour récompenser « les bons élèves »...mais en fait « retenus à la source » du budget global de fonctionnement des administrations
- elles n'ont que très rarement fait l'objet d'une consultation des CHSCT et CT locaux...pas même d'une information !

Bref, si les agents souhaitent toucher du doigt le résultat des crédits affectés, qu'ils se renseignent auprès de leur direction sur la date du prochain world-café-théâtre, digital workplace, escape game, coaching de groupe, coaching flash....

**La destructuration des DDI et de leurs missions est donc programmée et subventionnée !**

### **Point 4 Présentation des travaux du groupe de travail « déontologie dans les DDI » animé par le référent déontologue des DDI : derrière la déontologie, voici la promotion du recrutement de contractuels et l'individualisation !**

Au delà des rappels généraux (dont celui que c'est le statut général qui garantit la déontologie) les fiches établies par le référent déontologue de Maignon comportent **une partie sur les modalités de recrutement des vacataires (qui peut faire penser aux futurs textes sur le recrutement de contractuels) et aussi et surtout à la mise en place d'une espèce d'annexe déontologique à l'entretien annuel.**

En plein contexte de passage en force sur le projet de loi de « transformation de la Fonction Publique », FO considère qu'il s'agit probablement là d'un ballon d'essai, en parfaite résonance avec les intentions du gouvernement d'institutionnaliser le recrutement de contractuels en lieu et place de fonctionnaires sous statut.

FO s'oppose par ailleurs à la mise en place d'une main-courante sur les engagements personnels des agents, leurs liens familiaux et relationnels dans le cadre d'une annexe au compte rendu d'entretien professionnel !

A retenir des débats :

FO obtient le retrait du projet d'annexe déontologique au compte rendu d'entretien professionnel.

#### **Les prochains épisodes ...**

**19 juillet 2019 :** Réunion sur le cadrage des SG communs

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)  
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)  
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)  
Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)  
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris



## Déclaration Préalable de FORCE OUVRIÈRE Comité Technique des DDI du 9 juillet 2019

Monsieur le Président,

Depuis de longs mois, **les décisions issues des circulaires du 24 juillet 2018** (organisation des services de l'État territorial/déconcentration des attributions des administrations centrales) **stagnaient dans un des parapheurs d'Edouard Philippe**. Décisions laissées dans les cartons depuis fin 2018 pour tenter de laisser passer l'orage social des gilets jaunes.

Suite à la signature de la circulaire du 5 juin 2019 sur « la transformation des administrations centrales », l'encre n'a pas eu le temps de sécher puisque **son pendant relatif à l'Etat Territorial** (consultable [ici](#)) **a été signé le 12 juin 2019**, jour même du discours de politique générale du Premier Ministre. **Avec au final un menu aussi destructeur qu'on pouvait s'y attendre!**

Avec en prime **des « bonus » annoncés pour ce qui découlerait des annonces présidentielles décentralisatrices** (les propos de la ministre Gourault annoncent de nouveaux coups de rabot pour les DDTM notamment), ou de **la mise en place de maisons de "France services"**, ou bien encore **de mesures particulières à l'Outre-Mer, à l'Ile de France et à la Corse**.

Sur ces bases, c'est bien **une nouvelle restructuration majeure de l'État territorial qui est lancée**, les dégâts issus de la réforme territoriale n'étant pas encore digérés. Avec au programme **une remise en cause du schéma d'organisation des directions régionales** (au caractère interministériel affirmé) et **une refonte du format des directions départementales** (plus vraiment) interministérielles dans le cadre du transfert de leur pilotage au seul ministère de l'Intérieur.

Certes, **la tentation de l'hyper modularité d'organisation territoriale semble avoir été en partie endiguée**. L'intervention de nos experts lors du [dernier CT des DDI de 2018](#) y est sans doute pour quelque-chose. Mais les ingrédients existent **pour que les fausses-bonnes idées reviennent via les propositions préfectorales** sous l'angle de la mutualisation interdépartementale et des plateformes thématiques.

**Pour ce qui est des DDT(M)**, si elles ne sont pas remises en cause dans leur appellation, elles sont une nouvelle fois soumises à **des suppressions importantes de missions** (fiscalité de l'urbanisme, droit des sols, aides à la pierre), à **des mutualisations interdépartementales** tous azimuts, sans préjuger **des effets d'un nouvel acte de décentralisation** portant sur les politiques Environnement/Transports/Logement. D'ores et déjà, certaines directions font passer le message à leurs agents : « Sauvez-vous, prenez le premier poste qui passe ». Des agents qui ont la plupart du temps déjà du régler la note des précédents chantiers de repositionnements forcés (ingénierie, ATESAT, Application du Droit des Sols, Conduite d'Opération Bâtiment). Des agents parfois qualifiés de « têtes de pipe qu'on ne va quand même pas zigouiller ». **C'est ce que l'on qualifiera de prévention des risques psychosociaux en mode « Transformation de la Fonction Publique ».**

**Concernant les affichages sur l'Ingénierie Territoriale**, ils devront pour devenir un tant soit peu crédibles être traduits concrètement : FO demande dans le cadre de la création de l'ANCT **que les DDT(M) soient déléguées adjointes**. Si l'idée semble faire son chemin, nous serons vigilants à la suite qui sera donnée au final !

**Pour ce qui est des DDCS**, c'est la découpe et la dispersion des missions !

**Famille et enfance** : exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat, et compétences résiduelles en matière de famille aux caisses d'allocations familiales.

**Handicap** : représentation de l'Etat au sein des instances des MDPH,

**Jeunesse et vie associative** : transfert à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur la formation / certification dans le secteur animation jeunesse,

**Sport** : transfert de la mission «formation certification» à l'éducation nationale,

**Cohésion sociale – formation -certification** : transfert de la mission, à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur de la certification des diplômes post-baccalauréat dans le secteur social, ainsi que dans le domaine sanitaire et paramédical

Transfert des **instances médicales** et de réforme pour la fonction publique (FPE et FPH) mais la pas de point de chute trouvé.

Au niveau **départemental**, les compétences en matière de **lutte contre la pauvreté et l'exclusion des DDCS et des DRDJSCS, seront regroupées avec les compétences des unités départementales des DIRECCTE**, dans un nouveau réseau, celui des Directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale. C'est **la remise en cause explicite du réseau des DDCS/DRDJSCS**, la perte des liens ministériels. Et cerise sur le gâteau, **on déshabille le niveau national et les administrations centrales** pour donner de l'autonomie aux régions et aux départements.

Alors que restera-t-il de ces directions chargées de la mise en œuvre des politiques qui visent à préserver ou à restaurer de la cohésion sociale ? Et que deviendront les DD des DRDJSCS ?

**FO se pose et vous pose des questions de bon sens** et attend en retour des réponses claires et précises dans un contexte difficile pour tous les agents concernés, et ce quelque que soit le niveau hiérarchique.

**Pour ce qui est des DD(CS)PP**, ou plutôt de ce qui va en rester après la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, **les services de la DGCCRF et de la DGAL se trouvent depuis des mois dans la plus grande incertitude** quant à l'avenir de leurs missions et leurs conditions d'exercice.

Le plan de transformation de la DGCCRF, plan de gestion de la pénurie en effectifs axé sur **les priorisations/abandons/externalisations de missions, l'interdépartementalité à outrance et le développement du numérique**, est mis en œuvre à marche forcée et contre vents et marées sur les sables mouvants des autres réformes en cours et des décisions qui pourraient être prises concernant le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, **certaines plaidant pour la création d'une « police unique », sous forme d'agence, à laquelle FO, dans toutes ses composantes, est radicalement opposée.**

**FO dénonce toutes les prises de positions qui ne font que mettre de l'huile sur le feu et entretenir un conflit qui n'a pas lieu d'être** dans la mesure où **les missions DGCCRF et DGAL sur le domaine de l'alimentation sont en réalité différentes et complémentaires, et doivent conserver leurs spécificités.**

Si les affaires et différents rapports de ces dernières années pointent des dysfonctionnements et appellent à des améliorations, **ils prônent tous un renforcement des services de contrôles.** Il serait contre-productif et irresponsable de les résumer à une nouvelle restructuration visant avant tout à palier les carences d'effectifs par de prétendues mutualisations ou nouvelles compressions. Pour FO, assurer efficacement la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre les fraudes dans le secteur alimentaire nécessite simplement :

- **une clarification et une parfaite répartition des compétences** entre les deux administrations,
- **une chaîne de commandement** non imbriquée, spécialisée et opérationnelle
- **une capacité à exercer les missions**, au niveau pertinent et avec les effectifs nécessaires, qualifiés et indépendants,
- **une coordination des outils et des programmations** permettant une meilleure cohérence dans l'organisation des services et des échanges d'informations à tous les niveaux, du national au local, facilitant la programmation des contrôles..

Enfin, pour FO, la sécurité sanitaire des aliments est une affaire d'État et ne peut en aucun cas être déléguée ou négligée.



Le point commun pour l'ensemble de ces directions, **c'est qu'il leur faudra aller quémander les services dits « supports »** (ou ce qu'il en restera après centralisation/compression/externalisation) **dans un SG mutualisé avec la préfecture.**

A ce sujet, **si un aménagement de calendrier a été consenti sous la pression des représentants en CT des DDI et de nos représentants locaux** (30 juin 2020), les fondements du projet restent d'actualité au même titre que **des questions centrales comme le périmètre des missions et le sort des agents** (le sujet est d'ailleurs tellement « consensuel » que le rapport inter-inspection n'a pas été signé par tous les inspecteurs!).

FO a mis sur la table **ses « questions qui fâchent »** lors du dernier groupe de travail dédié. **La seule réponse a été « ayez confiance ».**

FO attend aujourd'hui une réponse concrète à deux de ses demandes urgentes :

- **le maintien a minima sur l'année 2020 en gestion ministérielle de l'ensemble des agents transférés au SGC** (convention budgétaire globale entre le MI et les ministères)

- **la définition d'un dispositif qui permette de dé-précariser les SG actuels qui ne seraient pas préfigurateurs** (on a su le faire pour les directeurs en 2010)

Il y a urgence **au vu de la remontée massive de situations locales « chaudes » :**

- **Les interventions et interpellations de nos représentants** se multiplient auprès des directeurs voire des préfets (demandes de réunion des instances, lettres ouvertes, demandes de rendez-vous)

- **Les pétitions fleurissent** pour marquer l'opposition globale des agents des SG avec le soutien de l'ensemble des agents des DDI

- **Une situation explosive dans nombre de SG**, avec plusieurs scénarii tout aussi destructeurs les uns que les autres :

- la fuite massive et immédiate des compétences
- la colère exprimée collectivement
- la résignation et la démotivation

**Ce n'est pas faute d'avoir alerté suffisamment tôt au niveau national !!**

Certaines directions sont dans une telle situation qu'elles ont lancé une grande opération de réquisition des agents des autres services pour maintenir les SG à flots.

Tout ceci est **d'une importance majeure pour l'avenir du service public** rendu au plus près des citoyens, pour l'avenir des agents qui le portent à bout de bras. Mais **tout ceci est réalisé dans une absence complète de « dialogue social »**, si tant est que ce terme corresponde encore à quelque-chose de tangible. Quelques exemples d'actualité :

- **La signature de ces deux d'instructions AP 2022, sans aucune concertation**, marque une nouvelle preuve de la volonté du gouvernement de passer en force pour déstabiliser et fragiliser l'administration territoriale de l'État, en parfaite cohérence avec le projet de loi de « transformation » de la Fonction Publique (dans sa teneur et sa méthode).
- **Le bilan inacceptable du rendez-vous « salarial » du 2 juillet**
- **Des préfets de département qui convoquent des représentants de Directions Régionales**, signal que le mise sous tutelle est bien programmée
- **Des directeurs qui prennent déjà toute latitude pour tenter de contourner les instances locales** pour mettre en place des réorganisations au pas de charge ou pour dégrader leurs conditions de travail et de sécurité dans les déplacements
- **La réorganisation de l'État en Guyane qui court-circuite la consultation des CT locaux** et projette de diviser brutalement le nombre de représentants du personnel par 4 ou 5

Pour tous les sujets du moment, et en amont des remontées à opérer par les préfets d'ici fin octobre, FO exige **le respect des instances de dialogue social formelles**, dont les réunions de pseudo-concertation que ne manqueront pas d'organiser certains préfets ne sauraient tenir lieu.

**FO demande la consultation pour avis des CT de chaque DDI** (et plus largement de chaque service concerné) sur les propositions formulées par les directeurs aux préfets, puis sur les propositions des préfets au Premier ministre.

FO demande de la même façon **la consultation pour avis des CT ministériels et du CT des DDI** avant toute prise de décision nationale.

Je vous remercie.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)  
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)  
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)  
Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)  
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris